

**Arrêté n°1 du 7 novembre 2024 portant composition des jurys des stages d'immersion en entreprise et PFE du semestre de printemps 2024**

**LE DIRECTEUR**

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

Vu le règlement des études FISE 2023/2024 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques ;

**ARRETE**

**Article 1 – Règlement des études - ART 3.3 - Validation des semestres et passage au semestre suivant**

A la fin de chaque semestre, après la publication des résultats obtenus aux stages d'immersion en entreprise et aux Projet de Fin d'Etudes (PFE), un jury des stages est réuni. La composition du jury des stages est fixée par le directeur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques sur proposition du directeur adjoint à la Formation. Le jury des stages comprend au minimum quatre enseignants dont le directeur adjoint à la formation ou son représentant, la directrice adjointe aux relations partenariales, le responsable des stages et le coordinateur de la formation. Le jury des stages examine les notes de stage de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non de la période de stages. Dans leurs prises de décisions, les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 2 – Date du jury**

Le jury des stages pour la session de Printemps 2024 – stages d'immersion en entreprise et stages de PFE se réunira le :

**Mercredi 27 novembre 2024 à 14h00 – Salle Edgar Faure**

### Article 3 : Composition du jury des stages – Printemps 2024

Le jury des stages pour la session de printemps 2024 – stages d’immersion en entreprise et PFE sera composé comme suit :

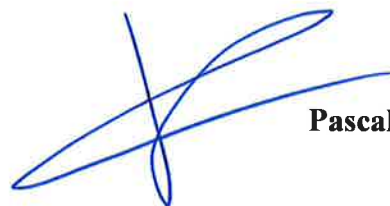
- Christophe VARNIER – **Président du Jury** - enseignement-chercheur, directeur adjoint formation et vie étudiante
- Nadine PIAT –enseignante-chercheuse, directrice adjointe relations partenariales
- Éric MERAT – enseignant, responsable stages et projets de fin d’études
- Firmin VARESCON – enseignant, coordinateur de la formation

### Article 4 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l’exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l’académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 7 novembre 2024

**Le Directeur de SUPMICROTECH**



**Pascal VAIRAC**